



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2001
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4426e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
le mercredi 21 novembre 2001, à 16 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 21 novembre 2001, le Conseil de sécurité, agissant conformément à l'annexe II de la section A de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4426e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, celui-ci et les pays qui fournissent des contingents ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi.

Les membres du Conseil ont procédé à un utile échange de vues avec les représentants des pays fournissant des contingents qui participaient à la réunion. »

